



Rapport de la Commission de la commission de la sécurité et des risques sanitaires

MEMBRES DE LA COMMISSION

Président : Catya MARTIN

Vice-président : Pierre LEDUCQ

Avraham BENHAIM

Geneviève BERAUD-SUBERVILLE

Nadia CHAAYA

Thierry CONSIGNY

Baudouin DE MARCELLUS

Luc DORSO

Aloïs GALLET

Géraldine GUILLEMOT-PEACOCK

Sandrine HULOT

Cécile LAVERGNE

Gérard SENAC

Rémi VAZEILLE



1^{ère} AUDITION avec :

Madame Hélène Conway-Mouret Vice-présidente de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées

Monsieur Olivier Cadic Vice-président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées et membre de la commission spéciale Cyber sécurité.

Sujet : Ingérences étrangères et ses conséquences sur la communauté française, accords bilatéraux. Travaux parlementaires en cours au Sénat et au niveau Européen.

Rapporteur : Baudouin DE MARCELLUS ET Pierre LEDUCQ

Audition de la commission de Sécurité de l'Assemblée des Français de l'étranger
42^e session de l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE)

I. Intervention de la Sénatrice Hélène Conway-Mouret

A. Contexte général et cadre géopolitique :

- Forte augmentation des cyberattaques :
 - **+30 %** d'attaques par rançongiciel entre **2022 et 2023**.
 - **+34 %** d'attaques contre les PME/TPE.
 - Coût moyen d'une protection cyber efficace : jusqu'à **10 % du chiffre d'affaires** des entreprises.
- Augmentation des attaques ciblées :
 - **10 %** contre les entreprises stratégiques
 - **10 %** contre les établissements de santé (hôpitaux)
 - **9 %** contre les établissements d'enseignement supérieur (recherche)

B. Pays impliqués dans ces ingérences :

- Principaux pays identifiés comme acteurs majeurs :
 - **Russie**
 - **Chine** (*médaille d'or en termes d'attaques contre la France, Olivier Cadic*)
 - **Turquie et Azerbaïdjan**, notamment en lien avec les positions de la France sur l'Arménie.

B. Formes d'ingérence identifiées :

- **Ingérences classiques**
 - Espionnage, pressions politiques, corruption, influence.
- **Ingérences modernes**
 - Cyberattaques massives ciblant entreprises, hôpitaux, universités.
- **Ingérences hybrides**
 - Campagnes massives de désinformation via réseaux sociaux.
 - Ex : Affaire des étoiles bleues de David à Paris (octobre 2023), attribuée aux services secrets russes.

C. Travaux parlementaires en cours :

- Commission d'enquête sénatoriale sur **les politiques publiques face aux opérations d'influence étrangères** initiée par le groupe SER.
 - Rapport remis avec **47 recommandations**.
 - Importance soulignée de renforcer **France Médias Monde** pour contrer les ingérences russes et chinoises (diffusion notamment de France 24 en Chine).

D. Lois en cours ou adoptées récemment :

- Loi du **28 février 2024** visant à prévenir les ingérences étrangères en France.
- Sénateurs mobilisés pour ratifier de nombreux accords bilatéraux de défense :
 - Exemples récents : **Royaume-Uni, Maurice, Cambodge, Kazakhstan, Canada, Russie, Arménie.**

II. Intervention du Sénateur Olivier Cadic :

A. Cybersécurité et désinformation :

- **Agence Viginum** créée en **juillet 2021**, chargée de détecter et réagir face aux campagnes de désinformation.
 - Exemples d'attaques détectées :
 - Opération « **Portal Kombat** » (propagande pro-russe)
 - Rapport **Matriochka** (campagne de manipulation pro-russe ciblant médias et fact-checkers)
 - Réseau russe (**RRN**) responsable de diffusion de photos d'étoiles de David taguées à Paris (**novembre 2023**).

B. Réaction politique française :

- Nouvelle stratégie : **Name and shame** (« nommer et dénoncer publiquement ») :
 - Appliquée contre la Russie, l'Azerbaïdjan (cas en Nouvelle-Calédonie).
 - La **Chine**, principal agresseur en réalité, n'est souvent pas publiquement dénoncée pour des raisons diplomatiques décidées au niveau de l'Élysée.

C. Exemples concrets de désinformation :

- Désinformation chinoise liée au **COVID-19** (accusation infondée contre les personnels des maisons de retraite françaises).
- Désinformation liée à l'**incendie de Notre-Dame** en 2019 attribué par certains à une « punition » pour l'Europe tolérant le mariage homosexuel ou à une prétendue aide aux nazis en Ukraine.
- Désinformation lors des **Jeux Olympiques de Paris** (punaises de lit et coupure électrique de **10 minutes** dans trois arrondissements parisiens, durant la nuit suivant la cérémonie d'ouverture).

III. Textes législatifs et travaux parlementaires en cours :

- Projet de loi en débat actuellement au Sénat sur la **cybersécurité (loi NIS 2)**, présidé par le sénateur Cadic.
- Projet de loi sur la lutte contre le narcotrafic :
 - Risques évoqués : introduire une « **backdoor** » (**porte dérobée**) permettant aux forces de sécurité françaises de surveiller messageries cryptées (**WhatsApp, Signal, Olvid**).
 - OC alerte sur le risque que cette mesure porterait à la confiance publique et à la sécurité générale, permettant aussi potentiellement à des hackers d'utiliser cette faille.

IV. Coopération internationale en matière de sécurité et lutte contre le narcotrafic :

- Olivier Cadic insiste sur l'importance d'une coopération internationale réelle :
 - Drogue : pays consommateurs vs pays producteurs (exemples **Bolivie, Colombie, Pérou**).
 - Insuffisance actuelle : seulement **18 magistrats de liaison français couvrant 48 pays** (dont 9 avec compétence régionale).
 - En Amérique latine, seulement **1 attaché de sécurité intérieure pour Pérou et Colombie réunis** (deuxième et troisième producteurs mondiaux de cocaïne).

V. Fonctionnement local et implication des élus consulaires :

- Le décret de **février 2014** impose clairement que les **conseils consulaires soient informés** sur les risques locaux et plans de sécurité des postes consulaires.
- Problème signalé : cette obligation légale est parfois négligée par certains postes diplomatiques.
- Proposition d'intégrer davantage les élus dans les « boucles de sécurité » des ambassades et consulats, notamment lors de crises, tout en respectant leur liberté de choix.

VI. Points techniques sur les messageries sécurisées :

- Niveau de sécurité des messageries :
 - **WhatsApp : 2/10**
 - **Signal : 3/10**
 - **Olvid : 8/10** (considérée comme la plus sécurisée).

2ème AUDITION :

Retour d'expérience d'élus des Français de l'Étranger de pays en crise (RDC, Sahel, Vanuatu)

Personnes auditionnées : Monsieur Franck MERIAU (RDC) - Madame Madeleine KATENDE (RDC) - Monsieur Georges CUMBO (Vanuatu) - Madame Françoise Le LOSQ (Burkina Faso - Sahel)

Rapporteur RDC : Avraham BENHAIM - Rapporteur Vanuatu : Géraldine GUILLEMOT-PEACOCK - Rapporteur Sahel : Luc DORSO



Rapporteur RDC : Avraham BENHAIM – Contexte

L'audition a porté sur les événements du 28 janvier 2025 à Kinshasa, au cours desquels l'ambassade de France a été le théâtre de manifestations massives (plus de 10 000 personnes) contre les représentations occidentales dans le pays, et sur l'incendie du consulat de France.

Principaux points abordés :

- **Communication et gestion de crise :**
 - Les élus ont souligné l'efficacité de la communication entre l'ambassade et le groupe WhatsApp regroupant les chefs d'îlots. Leur intégration préalable à ce groupe a facilité la diffusion rapide d'informations et la coordination.
 - Contrairement à d'autres représentations occidentales ayant procédé à des évacuations, l'ambassade de France a opté pour le confinement des ressortissants à domicile, ce qui a permis d'éviter la panique.

- **Organisation des îlots :**
 - La RDC compte 11 îlots, couvrant l'ensemble du pays, pour une population de 2 700 Français inscrits au registre des Français de l'étranger.

- **Fermeture et réouverture du lycée français :**
 - Le lycée français de Kinshasa a été fermé dans les 2 à 3 heures suivant le début des manifestations.
 - La réouverture a eu lieu le lundi 10 mars 2026.
 - Certains parents ont anticipé la crise en gardant leurs enfants à la maison.

- **Appréciation de la gestion de crise :**
 - Les élus ont salué le travail exceptionnel du Premier conseiller, qui a maintenu un contact direct et permanent avec eux, avec des échanges toutes les deux heures.
 - La communication entre le groupe des îlotiers et le 1er conseiller a permis une appréciation de la situation au plus près de la réalité.
 - La gestion de crise à l'ambassade de France a été jugée exemplaire.

- **Situation actuelle et perspectives :**
 - La situation demeure tendue à Kinshasa.
 - Le pays est dans l'attente de la réunion du 23 mars 2025 à Luanda (Angola) entre les différentes parties.
 - Nos services en RDC ainsi que nos compatriotes doivent faire preuve de la plus grande vigilance.

Conclusion :

Audition de la commission de Sécurité de l'Assemblée des Français de l'étranger
42^e session de l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE)

L'audition a permis de mettre en lumière l'efficacité de la gestion de crise de l'ambassade de France à Kinshasa, grâce à une communication fluide et à une coordination étroite avec les élus et les chefs d'îlots. Toutefois, la situation reste fragile et nécessite une vigilance accrue.

Séisme au Vanuatu

17 Décembre 2024

Rapporteur : Géraldine GUILLEMOT-PEACOCK

Georges Cumbo,

Conseiller des Français au Vanuatu

Auditionné le 10 mars 2025

Commission Sécurité et Risques sanitaires



Séisme Vanuatu

17 Décembre 2024



Archipel de +80 îles, **Pacifique Sud**

330000 habitants environ,
dont **2200 français inscrits au registre**

Forte vulnérabilité aux catastrophes naturelles

Séisme Vanuatu

17 Décembre 2024

Contexte :

Séisme de **magnitude 7.3** sur l'échelle de Richter

Séisme **peu profond**, avec un épicentre **très proche de Port-Vila**

= toutes les conditions étaient réunies pour un **séisme violent**

En pleine journée, peu de temps avant Noël, pendant les vacances scolaires, avec une activité touristique importante

Crise politique : gouvernement dissolu,
réponse de l'Etat freinée

Séisme Vanuatu

17 Décembre 2024

Bilan :

14 décès (dont 1 ressortissant français)

+ 200 blessés

~ 1000 de personnes déplacées

~ 100 bâtiments détruits ou devant l'être (dont
l'ambassade de France)

Centre ville de Port-Vila rapidement **bloqué** au
public après le séisme

Perte de communication téléphonique,
internet

Coupure d'eau, électricité



Séisme Vanuatu

17 Décembre 2024

L'après :

Consulat : relocalisé rapidement à la Résidence de France, services au ralenti, service visa repris il y a 1 semaine

Evacuations d'environ 220 Français.es de passage par avions militaires

Lycée français : non touché, la rentrée scolaire a eu lieu début février 2025

Alliance Française : relocalisée

Crise économique à prévoir à long terme : baisse du tourisme, pertes d'emplois dans le centre ville

Séisme Vanuatu

17 Décembre 2024

Communication :

Système d'îlotiers : 1 chef d'îlot + 1 adjoint par quartier

Réseau Starlink autorisé depuis Octobre au
Vanuatu,

mis en place via lieux publics

Téléphone via internet

Panneau au pied du bâtiment de l'ambassade

Déplacements

Bouche à oreille

Apport complémentaire du Centre de Crise et de Soutien (CDCS)

Bonne **coopération FRANZ** (France-Australie-NZ), dispositif de coordination de l'aide humanitaire dans le Pacifique Sud.



Organisation d'**évacuation** par avions de l'armée vers l'Australie et la Nouvelle-Calédonie

Conclusion

Une **situation inédite** au Vanuatu avec une capitale qui fonctionne au ralenti,

Conséquences économiques à long-terme à prévoir,

Une **situation politique** qui freine les réponses face à la crise,

Une **équipe consulaire** qui fait tout son possible pour continuer à traiter les dossiers dans les conditions actuelles

Rapporteur Burkina Faso - Sahel : Luc DORSO

Le Burkina Faso est déstabilisé par l'accumulation de crises régionales. Lors de son retour d'expérience, l'élue Françoise le Losc a pu témoigner du système de gestion de crise mis en place par le Poste.

Le système d'ilotage est en place avec malgré tout, selon l'élue, « des trous dans la raquette » ; depuis les 2 dernières années, le consulat reconnaît qu'il y a besoin de le remettre à plat.

Certains chefs d'îlot ont besoin d'être formés aussi bien sur le fonctionnement de l'ilotage que sur leur périmètre de responsabilité.

Il y a un besoin de revoir le processus de recrutement des ilotiers et des adjoints.

Problème de communication des chefs d'îlots vers la communauté en cas de crise ; le consulat a transmis aux îlotiers la liste des Français de leur îlot dans une enveloppe fermée avec pour consigne de ne l'ouvrir que si il y a un incident.

Problèmes récurrents de communication avec les radios à Bobo Dioulasso ; problème de réseau et de signal non résolu depuis plusieurs années.

Des difficultés se font jour à communiquer librement au sein des réunions des comités de sécurité organisées par le poste diplomatique, « car on ne sait plus qui est qui au BF ».

Malgré ces constats, il faut noter une bonne communication du poste sur la sécurité avec la communauté française et les élus.

Des consignes de sécurité sont répétées à chaque comité de sécurité.

Les élus ont notamment demandé au consulat :

- Des radios pour tous les chefs d'îlot adjoints (Ouaga, Bobo Dioulasso et Koudougou) afin de rendre optimal le maillage radio en cas de crise aigüe.
- Une solution technique rapide pour les problèmes de fonctionnement des radios à Bobo Dioulasso, relais radio/antenne.
- L'intégration des élus à la cellule de crise au sein de l'ambassade si situation dégradée et tendue. Les élus installés depuis de longues années connaissent très bien la communauté française et la topologie des villes dans lesquelles résident des Français. Ils sont une source précieuse d'informations et ils ont un réseau local de correspondants. Ils sont plus sollicités que le consulat par des appels téléphoniques en cas de crise. Ils sont des référents pour les Français.

o

3^{ème} Audition

Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles et Technologiques Catastrophes Naturelles

AUDITION de : Nicolas Chebroux, directeur stratégique de résilience communautaire aux catastrophes au Regroupement des organismes humanitaires et communautaires pour les mesures d'urgence à Montréal (ROHCMUM)

Madame Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC, Directrice générale de l'Association pour la prévention des catastrophes naturelles et technologiques (AFPCNT)

Rapporteur : Cécile Lavergne – Catya Martin

Renforcement de la résilience communautaire face aux catastrophes : l'expérience québécoise et son application en France et à l'international

Ce projet vise à structurer et renforcer l'implication des associations généralistes dans la prévention et la gestion des catastrophes. Inspiré par le modèle québécois, il met en avant le rôle clé du **tissu associatif** dans la résilience des populations face aux crises.

L'initiative repose sur une **approche concertée** entre les autorités de sécurité civile et les organisations locales afin d'optimiser la coordination des secours, la diffusion de la culture du risque et l'amélioration de la préparation communautaire.

Origine du projet et expérience québécoise

L'idée est née à la suite de la **tempête de verglas de 1998 au Québec**, qui a causé des coupures d'électricité massives et mis en évidence le rôle primordial des associations locales. Un **regroupement d'organismes humanitaires et communautaires** a alors été créé pour structurer leur intervention et éviter toute redondance dans l'aide apportée aux populations.

Trois objectifs principaux ont été définis :

1. **Informé et sensibiliser sur les risques locaux** pour renforcer la culture du risque.
2. **Diffuser les bonnes pratiques de gestion des urgences**, avec des guides et formations accessibles.
3. **Favoriser la coordination avec les autorités de sécurité civile** pour assurer une réponse rapide et efficace.

Grâce à ces initiatives, **Montréal dispose aujourd'hui d'un réseau associatif organisé**, capable de soutenir les autorités en cas de crise.

C'est à ce moment que nous avons rencontré la **FPCNT** (Fédération pour la prévention des catastrophes naturelles et technologiques), qui partageait ce constat et travaillait sur des recommandations gouvernementales. Cette association, reconnue d'intérêt général en **France**, œuvre sur plusieurs axes :

- Développer la **culture du risque** en France.
- Renforcer les **compétences des acteurs locaux** pour mieux anticiper les crises.
- Accompagner les **territoires ultramarins**, qui sont plus exposés aux risques climatiques.
- Encourager la **recherche scientifique et la coopération internationale** sur ces sujets.

L'association a également mis en place un **réseau national d'acteurs engagés dans la prévention et la gestion des crises**.

Expérimentation réussie à La Réunion

En s'inspirant du modèle québécois, nous avons initié à **La Réunion** un projet pilote pour tester ces approches en conditions réelles. **L'État-Major de Zone, le Préfet, et d'autres autorités locales ont immédiatement vu l'intérêt de cette initiative.**

Nous avons ainsi développé :

- **Un guide simple et accessible** pour aider les associations à élaborer un **plan de mesures d'urgence**.
- **Une cartographie des ressources associatives**, permettant aux autorités de mobiliser rapidement les bonnes structures en fonction des besoins (hébergement, alimentation, soutien psychologique, etc.).
- **Des formations interactives**, où associations et autorités locales apprennent à mieux se connaître et à coordonner leurs actions.

Les retours d'expérience après le passage du **cyclone Belal en 2024** ont confirmé l'efficacité de ce dispositif. **Les associations formées ont su mieux organiser l'aide aux sinistrés et coordonner leurs actions avec les services publics.**

Application en France et expérimentation à La Réunion

L'expérience québécoise a inspiré un projet pilote mené en **2023-2024 à La Réunion**, où les risques naturels sont particulièrement élevés (cyclones, inondations, risques volcaniques). Cette expérimentation a permis de :

- Former les **associations locales** à la gestion des urgences.
- Élaborer un **répertoire des ressources associatives**, facilitant leur mobilisation par les autorités.
- Développer des **outils pédagogiques** adaptés au contexte réunionnais.

L'impact de ces actions a été confirmé lors du passage du **cyclone Belal en janvier 2024**, où les associations formées ont su mieux organiser l'aide d'urgence et communiquer efficacement avec les services publics.

Enjeux et perspectives en France et pour les Français de l'Étranger

Fort de ce succès, le projet est en cours de déploiement en **France métropolitaine** et à **l'international**. Des collaborations sont déjà en discussion avec :

- **La ville de Paris** pour intégrer ce modèle dans ses exercices de gestion de crise.
- **La ville de Cannes**, qui prévoit un premier test en 2025.

Le projet s'inscrit dans une dynamique de **renforcement des capacités locales**, en valorisant le rôle des associations comme **acteurs de premier plan** dans la gestion des catastrophes.

L'association dispose de matériel téléchargeable de prévention dont les liens seront annexés à ce rapport afin que les Élus puissent s'en servir et les diffuser.

Conclusion

La culture du risque et de la prévention est essentielle. Il est important que les Elus des Français de l'Étranger s'inscrive dans cette démarche.

Lors de la prochaine session de cette Assemblée en octobre 2025, une collaboration sera demandée avec l'Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles et Technologiques afin de réaliser un exercice de mise en situation réelle sur ces risques au sein de notre Assemblée.



42^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

10 au 14 mars 2025

RESOLUTION COMMISSION/N°1/13.03.2025

Objet : Sensibilisation de l'AEFE aux outils pédagogiques existants de sensibilisation aux risques de catastrophes naturelles

VU

Audition de l'Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles et Technologiques

Audition de la FPCNT (Fédération pour la prévention des catastrophes naturelles et technologiques)

CONSIDÉRANT

- Sensibiliser aux risques de catastrophes naturelles est crucial pour préparer les individus et les communautés à réagir efficacement en cas de crise.
- Les populations des Français résidents hors de France vivent dans des territoires particulièrement exposés aux catastrophes naturelles et dans des territoires où les dispositifs de sensibilisation peuvent faire défaut.
- Les retours d'expérience très positifs émanant de réseaux associatifs sur les campagnes d'information et de sensibilisation pour renforcer la culture du risque et soutenir les autorités en cas de crise.

DEMANDE

Que l'AEFE où le réseau des écoles Flam se rapprochent de la FPCNT pour améliorer les outils pédagogiques existants de sensibilisation aux risques de catastrophes naturelles afin que cet apprentissage permettent aux étudiants à être encore plus résilients collectivement et les préparer à devenir acteurs de leur propre sécurité et de celle des autres.

Résolution votée à l'unanimité

4^{ème} audition : Équipe du Centre de Crise et de Soutien

Rapporteur : Cécile Lavergne - Catya Martin



Le **Centre de Crise et de Soutien (CDCS)** est une structure du ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE) créé en 2008 pour professionnaliser la réponse aux besoins des Français lors des crises à l'étranger.

Le **CDCS** assure la sécurité des exilés français à l'étranger et l'humanitaire d'urgence, en opérant 24h/24 et 7j/7 pour garantir une continuité des missions du ministère des Affaires étrangères. Il se compose de trois centres principaux : **le Centre de Situation, le Centre des Opérations d'Urgence, et le Centre de Stabilisation Humanitaire.**

Ce centre a la charge du suivi, de la collecte et de la synthèse des informations relatives aux risques de toute nature (politique, criminelle, terroriste, sanitaire, sismique, météorologique, industrielle, environnementale, etc.) Il alerte sur les événements susceptibles d'avoir une incidence sur la sécurité des Français à l'étranger. Il assure une permanence pour l'ensemble

du ministère 24h/24 et 7j/7 et emploi 120 personnes (2/3 de femmes dont la moyenne d'âge est de 30 ans). Le personnel travaille avec grande implication afin d'optimiser les délais de réaction face aux crises sécuritaires, climatiques, humanitaires ou sanitaires à travers le monde.

Une présentation des différentes missions du CDCS a été faite qui a permis de mettre en lumière leurs actions durant les 6 derniers mois.

Assurer la sécurité des exilés français

La protection des ressortissants français à l'étranger est une mission essentielle du **Centre de Crise et de Soutien (CDCS)**. Pour assurer une **surveillance continue des crises et une réactivité optimale**, une équipe de plus de **100 agents** est mobilisée 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Ces professionnels suivent de près l'évolution des situations sensibles et activent des réponses adaptées en temps réel. A noter, le CDCS est aux normes ISO et en 2024, le taux de satisfaction des usagers est de 81%.

La coopération avec les **ONG humanitaires et les avocats spécialisés** joue un rôle clé dans l'accompagnement des ressortissants en détresse. Ce partenariat permet d'apporter une **assistance juridique et logistique** rapide dans des contextes où les autorités locales ne sont pas toujours en mesure d'intervenir efficacement.

En France, bien que la gestion des étrangers relève du ministère de l'Intérieur, il est fréquent que le CDCS soit sollicité pour des situations collectives impliquant des **communautés étrangères en difficulté**. La collaboration entre les différents ministères est donc cruciale afin d'apporter une réponse coordonnée et efficace.

Un suivi des crises en temps réel

Le **CDCS joue un rôle central dans la surveillance et la gestion des crises internationales**. Qu'il s'agisse de **coups d'État, d'attentats, de catastrophes naturelles ou de conflits armés**, le centre se doit d'être réactif et d'anticiper les évolutions sur le terrain.

Une vigilance particulière est maintenue sur certaines **zones à risque**, telles que **Haïti, le Proche et le Moyen-Orient, ou encore la République Démocratique du Congo**. Lorsque la situation dégénère, des **plans d'évacuation** sont mis en place en coordination avec les **ambassades et les forces armées françaises**, afin d'assurer la protection des ressortissants et, si nécessaire, leur rapatriement.

Une coopération interministérielle renforcée

Face aux défis sécuritaires et humanitaires, le CDCS s'appuie sur un **réseau de partenaires stratégiques** pour améliorer son efficacité. Une **magistrate de liaison** est ainsi détachée à plein temps pour traiter les questions juridiques complexes liées aux crises, notamment en matière de **protection des citoyens européens non représentés**.

Les **forces de l'ordre et les services de défense** sont également impliqués dans la gestion des crises. Des **officiers de liaison** de la gendarmerie, de la police et du **ministère des Armées** facilitent la transmission des informations et garantissent une coordination fluide entre les différents services en charge de la sécurité.

Enfin, le CDCS collabore étroitement avec **les grandes entreprises françaises opérant à l'étranger**, en particulier celles présentes dans des zones sensibles. Des dispositifs de protection spécifiques sont mis en place pour **garantir la sécurité des employés expatriés** et leur apporter une assistance en cas de crise.

Former les postes diplomatiques à la gestion des crises

Pour anticiper et mieux gérer les crises, le CDCS met en œuvre **des formations et des exercices réguliers** à destination des agents du ministère et des consulats français à l'étranger. Ces simulations permettent aux diplomates de se familiariser avec les protocoles d'urgence et de tester leur réactivité face à différentes situations, comme une **prise d'otages ou une catastrophe naturelle**.

L'outil **CrisNet** est au cœur du dispositif. Il permet de **centraliser les informations**, d'assurer une communication fluide avec les Français concernés et de coordonner les actions en temps réel entre Paris et les postes diplomatiques.

L'application **Ariane**, quant à elle, est un instrument clé pour **alerter et informer les expatriés en cas de crise**. Toutefois, malgré les campagnes de sensibilisation, son adoption par les Français de l'étranger reste insuffisante, nécessitant un effort supplémentaire pour améliorer son utilisation.

Des interventions récentes marquantes

Au cours des derniers mois, plusieurs crises majeures ont mobilisé le CDCS :

- **Le conflit Israël-Gaza** a nécessité l'organisation d'une **assistance aux ressortissants français souhaitant quitter le Liban**, dans un contexte de tensions croissantes dans la région.
- En **Haïti**, une **évacuation maritime inédite** a été orchestrée avec le soutien des forces armées françaises, afin de mettre en sécurité des expatriés et du personnel diplomatique.
- À **Vanuatu**, frappé par un puissant séisme, un **dispositif de réponse rapide** a été mis en place grâce à une **coopération avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande**, renforçant ainsi la solidarité régionale face aux catastrophes naturelles.

Défis et perspectives

Pour faire face aux défis de demain, plusieurs axes d'amélioration sont envisagés :

- **Renforcer les dispositifs d’alerte et d’accompagnement des Français à l’étranger**, en facilitant leur inscription sur le fil d’Ariane d’autant que celle-ci a été complexifiée par l’introduction de l’identification numérique.
- **Intégrer plus activement les élus des Français de l’étranger** dans la chaîne de communication, afin de mieux relayer les informations aux communautés expatriées. Ce sujet fera l’objet de la rédaction d’un guide sur le rôle des Elus dans la gestion de crise (en amont et pendant la crise) de la part de cette Commission.
- **Développer la coopération avec les partenaires européens et internationaux**, pour partager les bonnes pratiques et harmoniser les stratégies de gestion de crise à l’échelle globale.
- **Veiller à ce que toutes les pages web des postes diplomatiques aient un onglet sur la sécurité.**

Conclusion

Face à un monde marqué par l’instabilité et les crises récurrentes, le **Centre de Crise et de Soutien** demeure un pilier essentiel de la **protection des Français à l’étranger**. Son action repose sur une vigilance constante, une coopération renforcée avec les institutions publiques et privées, ainsi qu’une capacité d’adaptation permanente aux nouvelles menaces.



42^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

10 au 14 mars 2025

RESOLUTION COMMISSION SEC/N°2/01.2025

Objet : Sites internet des Postes diplomatiques

CONSIDÉRANT

L'augmentation et l'accélération des risques et des crises pouvant impacter la sécurité des Français de l'étranger,

L'importance pour les Français de l'étranger d'obtenir des informations en matière de prévention et de gestion des crises,

Les disparités observées sur les différents site internet des Ambassades de France à l'Etranger

DEMANDE

Qu'un onglet « Sécurité » soit créé sur le site de l'ensemble des postes diplomatiques dans le monde avec les informations pertinentes adaptées au contexte de chaque Poste suivant les principaux risques de chaque pays.

Résolution votée à l'unanimité



5^{ème} audition : La plateforme 17Cyber



Audition de : Monsieur Jérôme NOTIN, Directeur Général, GIP ACYMA

Rapporteurs : Nadia CHAYA, Thierry CONSIGNY

Préambule

La plateforme cybermalveillance.gouv.fr, lancée en 2017, a été conçue afin d'accompagner particuliers, entreprises et collectivités confrontés à des incidents numériques en proposant un diagnostic, des recommandations techniques adaptées et une mise en relation avec des prestataires de proximité pour une intervention rapide et efficace. Depuis le 17 décembre dernier, cette plateforme porte également le nouveau dispositif « 17cyber.fr », destiné à renforcer l'assistance judiciaire et technique des victimes, en permettant notamment un échange direct avec des policiers ou des gendarmes pour faciliter la judiciarisation des faits.

Comme l'a souligné le Sénateur Olivier Cadic, plus nous dématérialisons et modernisons les services consulaires, plus nous devenons exposés à des risques croissants et donc aux cyberattaques comme l'usurpation d'identité. En effet, cette évolution numérique, si nécessaire et attendue par nos concitoyens à travers le monde, comporte son lot de risques.

La dématérialisation impose une responsabilité accrue en matière de cybersécurité, car la vulnérabilité de nos systèmes numériques expose chacun d'entre nous à des risques sérieux avec parfois des conséquences dramatiques en particulier pour nos concitoyens qui auront plus de difficultés à réaliser des démarches administratives depuis l'étranger. C'est pourquoi l'intégration et l'accessibilité de services dédiés comme le « 17cyber.fr » pour les Français à l'étranger doivent être soutenues et promues activement.

I. Historique et contexte de création des plateformes

1. Cybermalveillance.gouv.fr (2017)

- Créée dans le cadre de la stratégie nationale de sécurité du numérique (2015).
- Objectif : Assistance aux victimes de cyberattaques (particuliers, entreprises, collectivités).
- Statut : Groupement d'intérêt public (GIP) réunissant acteurs publics et privés.

2. 17cyber.gouv.fr (2024)

- Lancée le 17 décembre 2024, après plusieurs reports.
- Initiative portée par le sénateur Olivier Cadic (2019) et proposée par le Président de la République en janvier 2022.
- Objectif : Guichet unique numérique pour la cybercriminalité, équivalent du « 17 » en ligne.
- Collaboration entre ANSSI, ministère de l'Intérieur, police, gendarmerie et justice.
- Développé après des échanges avec les forces de l'ordre et un projet pilote étendu progressivement.

II. Missions et fonctionnement des plateformes

1. Cybermalveillance.gouv.fr

- **Assistance aux victimes** : Diagnostic, conseils pratiques, orientation vers des prestataires labellisés.
- **Prévention** : Production et diffusion de contenus pédagogiques.
- **Veille et alerte** : Remontée d'informations aux autorités judiciaires.

2. 17cyber.gouv.fr

- **Interface 24/7 avec policiers et gendarmes** :
 - Aide à la judiciarisation des faits cyber via échanges par messagerie instantanée 24/7 avec des policiers et des gendarmes sur 11 des 52 cyber malveillances traitées par Cybermalveillance.gouv.fr
 - Pas de possibilité à date de dépôt de plainte dématérialisé (actuellement limité à certaines infractions à des infractions aux biens contre un auteur inconnu : vol de téléphone, dégradation de véhicule, etc.).
- **Évolution** : Passage de 11 à 52 catégories de menaces cyber prises en charge.

III. Limites actuelles et problématique des Français de l'étranger

1. Accès restreint aux plaintes en ligne

- Les expatriés peuvent consulter 17Cyber.gouv.fr, mais ne peuvent pas déposer plainte en ligne
- Les plaintes en ligne sont limitées aux infractions traditionnelles (vols, atteintes aux biens physiques, contre X).
- Détournement du système : Certains Français de l'étranger renseignent une fausse adresse en France pour déposer plainte.

2. Conséquences

- Obligation de déplacement en France pour porter plainte.
- Absence de cartographie de prestataires de cybersécurité à l'étranger.
- Chiffre noir élevé : Beaucoup de victimes renoncent à porter plainte faute de solution adaptée.

3. Objectif clé

- Élargir la plainte en ligne aux infractions cyber pour permettre aux Français de l'étranger et du territoire national de porter plainte à distance.

IV. Statistiques et impact des plateformes

Fréquentation de Cybermalveillance.gouv.fr :

- 3,8 millions de visiteurs en 2023 → 5,4 millions en 2024.
- Pic d'usage lors de fuites de données massives (mutuelles de santé, France Travail, Free).

Bénéfices attendus du dépôt de plainte en ligne :

- Désengorgement des commissariats et gendarmeries lors de cyberattaques massives.
- Optimisation des enquêtes judiciaires grâce à la collecte d'éléments techniques (adresses IP, transactions en bitcoin, etc.).

V. Enjeux à résoudre

- **Cadre législatif inadapté** : Le champ infractionnel cyber n'est pas encore de la compétence de plainte en ligne

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049607599>

- **Accès impossible aux plaintes cyber pour les expatriés** :
 - Aucun dispositif de plainte en ligne depuis l'étranger.
 - Risque accru pour les Français à l'étranger, souvent isolés face à la cybercriminalité.
- **Écart entre les victimes réelles et celles qui déposent plainte** : Dispositifs trop complexes, manque de lisibilité, impossibilité de déposer plainte dans un commissariat de police pour les Français de l'étranger.

VI. Propositions et attentes vis-à-vis de l'AFE

1. Demande principale : élargir le champ infractionnel des plaintes en ligne

- Intégrer explicitement les infractions cyber au dispositif de plainte en ligne.
- Adapter le décret n°2024-478 du 27 mai 2024 pour inclure les cyberinfractions.

2. Actions concrètes pour l'AFE

- **Adoption d'une résolution officielle** demandant au gouvernement l'extension du champ infractionnel aux délits cyber afin de leur permettre de porter plainte depuis l'étranger.
- **Renforcement de la visibilité des plateformes :**
 - Intégration d'un lien ou widget vers Cybermalveillance et 17Cyber sur les sites des consulats et ambassades.
 - Diffusion de ces outils par le réseau diplomatique français.
- **Campagne nationale de sensibilisation** sur la cybercriminalité, calquée sur le modèle de la sécurité routière. (*Suggestion J. Notin*)

VII. Problème actuel : Complexité des dispositifs cyber

- Multiplication des plateformes (Pharos, Perceval, Thésée, Cybermalveillance, 17Cyber) rendant difficile l'orientation des victimes.
- Même les forces de l'ordre peinent à identifier le bon service à mobiliser.

Objectifs du 17 Cyber

- **Simplifier l'accès aux victimes** via une porte d'entrée unique.
- **Automatiser l'orientation :**
 - Conseils préventifs immédiats.
 - Accès direct au dépôt de plainte en ligne.

Menaces cyber les plus fréquentes

- **Phishing (hameçonnage) :** faux SMS/emails frauduleux.
- **Fraude à la réparation informatique :** faux techniciens extorquant des victimes (140 000 cas estimés en 2024).
- **Arnaques bancaires :** escroqueries de faux conseillers.

VIII. Illustration concrète : impact des cyberattaques et solutions judiciaires

- **Succès judiciaires grâce aux plateformes :**
 - Exemples de cybercriminels condamnés à 5-8 ans de prison grâce aux signalements centralisés.
 - Affaire "cryptoporno" : identification et arrestation des auteurs grâce aux plaintes collectées.
- **Blocage d'accès depuis l'étranger :**
 - Certains sites officiels français (ex : Ameli.fr) inaccessibles temporairement pour des raisons de sécurité.
 - Urgence d'un accès garanti aux expatriés aux services de cybersécurité.

IX. Anticipation des enjeux futurs et nécessité d'agir rapidement

- **Contexte de digitalisation croissante** (vote électronique, démarches en ligne) → nécessité de garantir la cybersécurité des expatriés.
- **Risque majeur en cas de cyberattaque massive :**
 - Exposition accrue des Français de l'étranger.
 - Incapacité actuelle à déposer plainte à distance = vulnérabilité renforcée.



42^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

10 au 14 mars 2025

RESOLUTION COMMISSION/N°03.2025

Objet :

VU

- ∞ Le lancement de la plateforme 17Cyber.fr le 17 décembre 2024 en tant que guichet unique numérique pour la cybercriminalité ;
- ∞ Le décret n°2024-478 du 27 mai 2024 relatif à la plainte en ligne et son champ d'application limité à certaines infractions ;

CONSIDÉRANT

- ∞ Que la modernisation et la dématérialisation des services consulaires accroissent l'exposition des Français à l'étranger aux cyberattaques ;
- ∞ Que l'usurpation d'identité et les fraudes numériques représentent une menace croissante, exacerbée par l'absence de dispositifs de signalement adaptés pour les Français établis hors de France ;
- ∞ Que l'accès aux services de plainte en ligne est actuellement restreint aux infractions aux biens matériels commises en France, et ne prend pas en compte les infractions cyber ;
- ∞ Que la plateforme 17 Cyber peut conduire à un dépôt de plainte dans un commissariat de police ou une gendarmerie ;
- ∞ Que cette lacune contraint les Français à l'étranger à renoncer à dénoncer les faits, alimentant un chiffre noir de la cybercriminalité ;
- ∞ Que l'incapacité à déposer plainte à distance nuit à la judiciarisation des infractions cyber et à la protection des victimes.

DEMANDE

- ∞ L'extension du champ infractionnel du dispositif de plainte en ligne aux infractions cyber, incluant notamment l'usurpation d'identité, les fraudes numériques, le phishing et l'extorsion en ligne ;
- ∞ L'adaptation du décret n°2024-478 du 27 mai 2024 pour permettre aux Français établis hors de France d'accéder au service de plainte en ligne sans restriction géographique ;
- ∞ L'ajout d'un portail dédié sur les sites des consulats et ambassades redirigeant vers Cybermalveillance.gouv.fr et 17Cyber.fr ;
- ∞ La mise en place de campagnes de sensibilisation sur la cybercriminalité auprès des Français de l'étranger, en partenariat avec le réseau diplomatique français et les acteurs économiques à l'étranger ;
- ∞ Une meilleure coordination des différents services de signalement (Perceval, Thésée, 17Cyber) pour simplifier les démarches des victimes, grâce à la mise en place d'une redirection automatique sur le service le plus adapté.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		



6^{ème} audition : Fonds d'urgence pour les Français de l'étranger en cas de crises majeures

Audition de sénateurs des Français Établis hors de France

- **Mélanie Vogel**, sénatrice des Français Établis hors de France
- **Ronan Le Gleut**, sénateur des Français Établis hors de France

Rapporteurs :

- **Sandrine Hulot**, Conseillère des Français de l'Étranger, Etats-Unis d'Amérique,
- **Géraldine Guillemot-Peacock**, Conseillère des Français de l'Étranger, Asie-Océanie,
- **Remi Vazeille**, Conseiller des Français de l'Étranger, Europe du Nord.



I. **PROPOSITION DE LOI (PPL) sur la création d'un fond d'urgence pour les français de l'étranger en cas de crises majeures par le Sénateur Ronan Le Gleut**

M. le sénateur Ronan Le Gleut, a proposé une loi portant sur la création d'un fonds d'urgence pour les Français vivant à l'étranger, victimes de catastrophes naturelles ou d'évènements politiques majeurs. Ce fonds pourrait être également utilisé en cas de crises sanitaires (pandémie).

L'exposé des motifs figure dans le texte n° 312 (2019-2020) de M. Ronan LE GLEUT et plusieurs de ses collègues, déposé au Sénat le 10 février 2020.
<https://www.senat.fr/leg/exposes-des-motifs/ppl19-312-expose.html>

L'objectif de la création d'un Fonds d'urgence serait de permettre au ministre de l'Europe et des Affaires étrangères de disposer d'un outil politique qui lui permettrait d'agir rapidement dans des situations de crises majeures. **Cette proposition de loi a été adoptée à l'unanimité au Sénat le 30 juin 2020** et transmise par Mr. Gérard Larcher, président du Sénat, au président de l'Assemblée Nationale, suivant la procédure habituelle.

Texte n° 114 (2019-2020) adopté par le Sénat le 30 juin 2020.
<https://www.senat.fr/leg/tas19-114.html>

A ce jour, l'Assemblée n'a toujours pas mis cette PPL à l'ordre du jour.

En avril 2020, pour faire face à la pandémie, le gouvernement a créé SOS COVID-19, sous la pression de l'adoption de ce texte par le Sénat. Ce dispositif de secours occasionnel de solidarité, déclenché par le Ministre des Affaires Étrangère Mr. Jean-Yves Le Drian, a permis d'aider des dizaines de milliers de Français de l'étranger qui ont pu bénéficier de l'aide de l'état. Cependant, pour débloquer les moyens d'une telle action, il a dû obtenir la validation d'une aide financière par le ministre des Finances. Cette démarche très chronophage ne permet pas d'agir dans l'urgence. Par ailleurs, ce dispositif était un secours provisoire. Les crises intervenant de manière répétitive à travers le monde, il est indispensable de créer un fonds d'urgence pérenne et disponible immédiatement sans passer par une demande spéciale, ponctuelle au ministère des finances.

Pour la mission « Action extérieure de l'Etat », il existe actuellement 3 programmes : le 105, le 185 et le 151. La proposition de Mr Le Sénateur Le Gleut serait de créer un 4^e programme dédié au Fonds d'Urgence. Ce Fonds serait pérenne et utilisable immédiatement en cas de crise majeure. Il impliquerait à titre consultatif, les élus conseillers des Français de l'étranger, au cœur de la crise sur le terrain et capables d'évaluer les besoins en temps réel avec les postes consulaires. Par exemple, lors de la crise des feux de Los Angeles en Californie (Etats-Unis d'Amérique), qui a conduit à la destruction du Lycée Français de L.A, ce fond aurait pu être utilisé pour venir en complément des aides locales et de la prise en charges par les assurances, pour répondre aux besoins des élèves privés d'établissement scolaire.

Ce fonds ne constituerait pas des dépenses croissantes annuelles supplémentaires qui alourdiraient la dette chaque année mais qui serait seulement utilisé en cas de crises majeures. Toutes les sommes non utilisées seraient reportables à l'année suivante.

Le Sénateur Ronan Le Gleut nous rappelle qu'un des moyens qui permettrait à cette loi sur la création du fond d'urgence, adoptée à l'unanimité au Sénat il y a plus de 4 ans (30-06-2020), serait qu'elle soit reprise par notre ministre des Français de l'Etranger, et intégrée à un Projet de Loi (P JL). Ainsi elle pourrait figurer à l'ordre du jour à l'Assemblée nationale. M. Le Gleut nous indique qu'il vient d'être auditionné par le nouveau Ministre délégué des Français de l'Étranger et du commerce extérieur, Mr. Laurent Saint Martin, au sujet notamment de la nécessité du fonds d'urgence en cas de crises majeures.

II. Amendements proposés par Mme la Sénatrice Mélanie Vogel

Mme la sénatrice Mélanie Vogel a proposé 3 amendements aux PLF 2022, 2024 et 2025.

1. L'**amendement** du **Projet Loi Finance (PLF) 2022** visait à créer un **nouveau programme** au sein de la mission Action extérieure de l'État pour donner pleinement moyen aux services de l'État d'intervenir immédiatement au service de nos compatriotes en cas de situation d'urgence. Cet amendement proposait de prélever un fond d'urgence de 10 millions d'euros dans l'action n° 6 « Soutien » du programme 105 pour les Français de l'étranger confrontés à des catastrophes naturelles, des menaces

sanitaires ou des événements politiques majeurs. Cet amendement a été adopté à l'unanimité au Sénat.

https://www.senat.fr/amendements/2021-2022/830/Amdt_442.html

2. L'**amendement** du **PLF 2024** proposait d'accorder un crédit de 500 000 euros pour venir en aide aux Français victimes de catastrophes naturelles à l'étranger. Amendement adopté, puis retiré par le gouvernement lors de l'utilisation du 49.3 pour le vote du budget.

https://www.senat.fr/amendements/2023-2024/127/Amdt_II-1328.html

3. Enfin, l'**amendement** du **PLF 2025** visait à renforcer la préparation des postes consulaires aux crises et notamment les catastrophes naturelles. Celui-ci a été rejeté.

https://www.senat.fr/amendements/2024-2025/143/Amdt_II-1697.html

Mme la sénatrice Mélanie Vogel a souligné l'importance de compléter le Fonds d'urgence par des mesures préventives pour limiter les effets du changement climatique, car les coûts engendrés par les crises sont voués à augmenter et dépasseront les moyens qui pourront être déployés pour y faire face.

Conclusion :

Mr. Ronan Le Gleut et Mme Mélanie Vogel, sénateur et sénatrice des Français Etablis hors de France, ont fait des propositions de loi et amendements depuis 2020, et ce, de manière régulière pour créer un dispositif de fonds d'urgence pérenne, destinés à venir en aide aux Français de l'étranger en cas de crise. Adoptées à l'unanimité au Sénat, ces propositions n'ont pas encore abouti. Il est important de rappeler que le Fonds d'urgence est un outil nécessaire face aux risques accrus de crises majeures comme moyen d'anticipation et de réactivité en période de crise.



42^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

10 au 14 mars 2025

RESOLUTION COMMISSION/N°4/13.03.2025

Objet : Fonds d'urgence pour les Français de l'étranger en cas de crises majeures

VU

- **La proposition de loi sur la création d'un fonds d'urgence pour les français de l'étranger**, Texte n° 114 (2019-2020) adopté à l'unanimité par le Sénat le 30 juin 2020,
- **L'amendement du projet de loi de finance rectificative pour 2022**, numéro N° 442 rect. du 1 août 2022,
- **L'amendement du projet de loi de finance pour 2024**, numéro N° II-1328, 5 décembre 2023, article 35

CONSIDÉRANT

- L'importance des crises associées aux catastrophes naturelles ou à des événements politiques majeurs,
- Que le nombre de catastrophes naturelles à travers le monde est susceptible de passer d'une catastrophe naturelle par jour au niveau mondial à 1.5 par jour d'ici 2030, soit 560 catastrophes de moyenne et grande ampleur chaque année (selon l'ONU),

- Que les pertes économiques dues aux catastrophes naturelles sont chiffrées autour de 300 milliards d'euros dans le monde mais que les pertes assurées n'atteignent que 130 milliards d'euros (selon Swiss Re et Munich Re),
- La vulnérabilité des personnes non assurées,
- Que le dispositif SOS COVID19 a bénéficié à plus de 10 000 personnes dans le contexte d'une crise sanitaire exceptionnelle et globale, mais que ce dispositif était occasionnel,

DEMANDE

Que les Propositions de lois et les Amendements, relatifs aux fonds d'urgence, proposés par nos sénateurs des Français Etablis hors de France et adoptés à l'unanimité au Sénat soient intégrés au Projet de Loi actuellement à l'étude par le Ministre délégué des Français de l'étranger et du commerce extérieur, M. Laurent Saint-Martin.

Résolution votée à l'unanimité

○